

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201012-012****du 12 octobre 2020****n°012****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice :****PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD****POUVOIRS (3) : M.PICHON donne pouvoir à M.ABELIN
M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.TARTARIN donne pouvoir à M.BAILLY****EXCUSES (1) : M.BOISSON****Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD****RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD****OBJET : Soutien au dispositif DEMOS - Attribution d'une subvention à l'Orchestre de
Chambre Nouvelle-Aquitaine**

Le dispositif DEMOS a été mis en place sur le territoire de Grand Châtellerault en 2017 en partenariat avec l'Orchestre de Chambre de Nouvelle Aquitaine (OCNA). L'objectif d'un tel dispositif, initié par la Philharmonie de Paris, est de proposer aux enfants issus de quartiers dits prioritaires, ou de publics éloignés de lieux d'enseignement musical, la possibilité de découvrir, au travers une pratique pédagogique adaptée, la sensibilisation à la musique et au chant, l'ouverture sur le monde, la mixité sociale.

Chaque année, Demos a rassemblé une centaine d'enfants sur le territoire, qui ont bénéficié d'interventions pédagogiques leur permettant de se familiariser avec l'enseignement d'une pratique musicale. La pandémie a bousculé le déroulement de l'année 2020, le projet ayant finalement connu sa fin lors de l'ultime rassemblement des 12 et 13 septembre derniers. Une convention de partenariat a été signée à l'origine entre Grand Châtellerault et l'OCNA définissant les engagements réciproques, notamment les conditions financières.

Le budget repose sur un financement des communes inscrites dans le projet (Châtellerault, la Roche-Posay, Naintré, Thuré et Dangé-Saint-Romain), du conseil départemental, de la CAF et de Grand Châtellerault. L'OCNA identifie une somme sur son budget propre, la Philharmonie prenant en charge le reste.

Grand Châtellerault consolide les budgets du territoire et les reverse à l'OCNA. Le budget prévisionnel de l'OCNA est le suivant :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201012-012****du 12 octobre 2020****n°012****page 2/2**

Dépenses		Recettes	
Achat partitions et petits matériels	400,00 €	Grand Châtellerault	49 321,30 €
Entretien – réparation matériel divers	810,00 €	<i>dont :</i>	
services extérieurs	3 573,00 €	- Ville de Châtellerault	1 500,00 €
Taxes sur les salaires	5 900,00 €	- Communes rurales	6 000,00 €
Charges de personnel	122 554,60 €	- Conseil départemental	5 000,00 €
		- CAF	15 000,00 €
		Philharmonie de Paris	68 721,30 €
		OCNA	15 195,00 €
TOTAL	133 237,60 €	TOTAL	133 237,60 €

Afin de continuer à soutenir ce projet sur son territoire, il est proposé que Grand Châtellerault verse à l'OCNA une subvention d'un montant de 49 321,30 € pour l'année 2020. Il convient pour cela d'établir un dernier avenant à la convention initiale.

* * * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 déléguant une partie des attributions du conseil au Bureau,

VU la délibération n°10 du bureau du 11 septembre 2017 relative à la convention de partenariat entre Grand Châtellerault et l'OCNA,

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture, et de leurs familles, à l'échelle du territoire de Grand Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'OCNA une subvention de 49 321,30 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention de partenariat, ainsi que tout document relatif à ce dossier

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 311.5 / 6574 / 5100

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires juridiques et
institutionnelles,
Patricia BULAN